

**ELECTIONS SENATORIALES - DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION DE LEURS SUPPLEANTS**

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 1er juillet 2020 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2020,

**Considérant** que la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'élève à 9132 habitants,

**Considérant** que l'effectif légal du Conseil municipal est de 29 membres,

**Considérant** que le nombre de délégués titulaires est de 29 conformément aux articles L. 284 et L.285 du code électoral,

**Considérant** que, pour les communes de plus de 9 000 habitants, tous les conseillers municipaux sont délégués titulaires de droit,

**Considérant** que pour les communes de 9000 à 9999 habitants, le nombre de suppléants est fixé à 8,

Madame Laurence CLAISSE, Maire, a ouvert la séance.

Monsieur Arnaud BILLON, conseiller municipal, a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Laurence CLAISSE, Maire, Présidente du scrutin, a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil municipal, a dénombré 28 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Madame Laurence CLAISSE, Maire, a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin : Monsieur Yvan MORRY et Monsieur Gilbert MEUDEC, et des deux membres présents les plus jeunes : Monsieur Benjamin ROPERT et Madame Julie KERVELLA.

Madame Laurence CLAISSE, Maire, a ensuite invité les membres du Conseil municipal à procéder à l'élection des suppléants.

Madame Laurence CLAISSE, Maire, a rappelé qu'en application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués titulaires sont membres de droit et que leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque liste de candidats aux fonctions de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, Madame Laurence CLAISSE, Maire, a constaté que deux listes de candidats avaient été déposées, à savoir :

- Liste « Landivisiau avec vous et pour vous » :

1 -Marie-Christine QUEOURON
2 - Jean-Paul YVEN
3 - Françoise LE BRIS
4 - Pierre KERLANN
5 - Myriam BOSC
6 - Gérard JOUANNIGOT
7 - Geneviève TIGREAT
8 - Lionel LE ROUX

- Liste « Unis pour Landivisiau » :

1 – Roselyne NICOLIER
2 – Florian DESBANS
3 – Catherine GIRAUDEAU
4 – Vincent BOZOC
5 – Martine LE BOURGEOIS
6 – Stéphane BESSMER
7 – Corinne LAIZET
8 – Lucien KERSIMON

Le scrutin ouvert, chaque membre du Conseil municipal, à l'appel de son nom, a fait constater au bureau électoral qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe. Le bureau électoral a constaté, sans toucher l'enveloppe, que le conseiller municipal l'a déposée lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller municipal, le Maire a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Madame Laurence CLAISSE, Maire, a proclamé les résultats, à savoir :

Envoyé en préfecture le 15/07/2020  
Reçu en préfecture le 15/07/2020  
Affiché le  
ID : 029-212901052-20200715-2020300-DE

Liste « Landivisiau avec vous et pour vous » :

Délégués de droit	
	Laurence CLAISSE
	Louis SALIOU
	Nadine ABAZIOU
	Yvan MORRY
	Christine PORTAILLER
	Jean-Luc MICHEL
	Isabelle APPRIOU
	Daniel PERVES
	Sonia TORRES
	Sébastien JEZEQUEL
	Julie KERVELLA
	Ronan LUNVEN
	Karine BLEAS
	Frédéric BOURGET
	Delphine LE ROUX
	Philippe RIVIERE
	Corinne DUCLOS
	Yvon BALANANT
	Hélène BECKING
	Arnaud BILLON
	Nadia DUTERDE
	Philippe DELAPORTE
Suppléants	Marie-Christine QUEOURON
	Jean-Paul YVEN
	Françoise LE BRIS
	Pierre KERLANN
	Myriam BOSC
	Gérard JOUANNIGOT

Liste « Unis pour Landivisiau » :

Délégués de droit	
	Samuel PHELIPPOT
	Gaëlle MARTINEAU
	Claude ABIVEN
	Eliane AUFFRET
	Gilbert MEUDEC
	Nolwenn DEWAILLY
	Benjamin ROPERT
Suppléants	Roselyne NICOLIER
	Florian DESBANS

Madame Laurence CLAISSE, Maire, a constaté qu'aucun délégué ni d'exercer son mandat.

Conformément à l'article R.143 du code électoral, Madame Laurence CLAISSE, Maire, a demandé aux délégués de droit présents de faire connaître au bureau électoral, avant que la séance ne soit levée, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui, en cas d'empêchement, les remplaceront. La question a également été posée aux conseillers municipaux absents :

Délégués de droit	Choix de la liste des suppléants	
	<i>Landivisiau avec vous et pour vous</i>	<i>Unis pour Landivisiau</i>
Laurence CLAISSE	X	
Louis SALIOU	X	
Nadine ABAZIOU	X	
Yvan MORRY	X	
Christine PORTAILLER	X	
Jean-Luc MICHEL	X	
Isabelle APPRIOU	X	
Daniel PERVES	X	
Sonia TORRES	X	
Sébastien JEZEQUEL	X	
Julie KERVELLA	X	
Ronan LUNVEN	X	
Karine BLEAS	X	
Frédéric BOURGET	X	
Delphine LE ROUX	X	
Philippe RIVIERE	X	
Corinne DUCLOS	X	
Hélène BECKING	X	
Arnaud BILLON	X	
Nadia DUTERDE	X	
Philippe DELAPORTE	X	
Samuel PHELIPPOT		X
Gaëlle MARTINEAU		X
Claude ABIVEN		X
Eliane AUFFRET		X
Gilbert MEUDEC		X
Nolwenn DEWAILLY		X
Benjamin ROPERT		X

**LE CONSEIL MUNICIPAL en prend acte.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Landivisiau, le 10 juillet 2020

**Le Maire,  
Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Préfecture, le... 15 JUIL... 2020  
Et de la publication, le... 15 JUIL... 2020  
Fait à Landivisiau, le... 15 JUIL... 2020  
Le Directeur Général des Services,  
Pascal NANTEL

